

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 22 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'exposition de la médiathèque à Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Appel à cotisation des membres pour l'année 2025

Référence : D 2025.3

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14

Délégués présents : 18

Voix délibératives : 17

Titulaires présents : Jean-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Sylvian CALS, Marie-Claude ROLLAND, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Titulaires excusés : Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE,

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléants excusés : Serge BOURREL

Autres participants sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Jacques ROUSTIT

Secrétaire de séance : Sandrine SANDRAL

Vu les statuts du Pôle Territorial et en particulier l'article 15, qui précise que la participation des membres est calculée et fixée chaque année au prorata de la population totale (base INSEE).

Au vu du budget primitif 2025, il convient de définir le montant de la contribution budgétaire des cinq Communautés de Communes, membres du Pôle Territorial, en fonction de la population totale (base INSEE 2022).

Il est proposé de maintenir le niveau de participation à 3.90 € par habitant :

	Population totale INSEE 2022	Participation 3.90 €
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 470	25 233.00 €
CC Centre Tarn	11 495	44 830.50 €
CC Cordais et Causse	5 500	21 450.00 €
CC du Carmausin - Ségala	30 762	119 971.80 €
CC Val 81	5 662	22 081.80 €
TOTAL :	59 889	233 567.10 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Résultat des votes - Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0), décide :

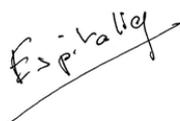
- D'approuver les montants de participation,
- D'autoriser le Président à effectuer l'appel à participation des membres,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à cette procédure.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,

**Le Président,
J-Luc ESPITALIER**



**La secrétaire de séance,
Sandrine SANDRAL**

